

Accompagnement des équipes pédagogiques accueillant des élèves à besoins éducatifs particuliers dans le 2nd degré



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Charente-Maritime



Service départemental de l'école inclusive de Charente-Maritime

DSDEN de la Charente-Maritime



Information à destination des équipes pédagogiques

Principes généraux

- Toutes les situations sont spécifiques ; dès lors, les réponses proposées dans le présent cadre général doivent être adaptées à chaque situation.
- Dans tous les cas, le personnel qui alerte sur une situation ne doit pas avoir le sentiment qu'il est le seul à la gérer.
- Plus la situation est complexe, plus elle doit être traitée collectivement (ensemble de l'équipe pédagogique, direction d'établissement, vie scolaire, assistante sociale, médecine scolaire, psychologue EDO).
- Toute situation doit être traitée sans précipitation mais aussi sans différer les réponses (prise de contact immédiate avec la direction de l'établissement) ; des échéances doivent être fixées et les actions à entreprendre bien définies.
- Les situations doivent quasiment toujours être traitées par niveaux successifs : celui de la classe, celui de l'établissement.
- La présence dans l'établissement d'un élève ayant des difficultés de comportement qui entravent sa scolarité et le fonctionnement de la classe, situe d'emblée les réponses davantage sur les terrains éducatif et pédagogique. En effet, les difficultés de comportement peuvent prendre leur origine dans une prise en compte insuffisante des besoins éducatifs particuliers de l'élève. Le cas de cet élève ne relève donc pas systématiquement d'un suivi médical ou d'un service de soins.
- Dans les situations complexes, c'est par une approche pluri-professionnelle (enseignants, référent des élèves à besoins particuliers, psychologues, personnels du secteur médical ou social, ...) que des solutions efficaces sont recherchées.
- La famille de l'enfant doit, dans tous les cas, être informée et sa participation systématiquement recherchée afin d'élaborer des réponses partagées face au problème rencontré.
- À l'issue des équipes éducatives ou des ESS, l'enfant doit être informé des mesures que les adultes prennent pour lui et, autant que possible, y être associé.

Deux niveaux de prévention et/ou d'intervention

Niveau 1 : l'élève a des difficultés de comportement mais une réponse à ses besoins est possible avec les dispositifs de l'éducation nationale (réponse éducative et pédagogique).

Niveau 2 : l'élève présente des besoins particuliers qui génèrent des difficultés de comportement, et sa scolarisation devient fragile malgré les réponses déjà mises en place par l'équipe pédagogique.

Deux degrés de réponse

Niveau 1

Entreprendre des actions visant à répondre à la situation (différenciation, PPRE, accompagnement plus individualisé).

À ce stade, l'équipe de direction peut envisager plusieurs actions :

- Rencontrer les parents, dans le cadre d'une équipe éducative, pour faire un point sur l'évolution de la situation et des difficultés rencontrées par leur enfant ;
- Solliciter au besoin le SSFE (Service social en faveur des élèves), la médecine scolaire, le CIO, le référent EBP et les ressources internes (enseignants spécialisés), les partenaires extérieurs (SESSAD, ASE) ;
- Solliciter l'EMAS* dans une démarche préventive et collective d'action de sensibilisation aux particularités des élèves avec handicap.

A l'issue de l'équipe éducative, l'équipe de direction peut ouvrir (ou mettre à jour) le livret parcours inclusif dans l'application LPI afin de formaliser la réponse apportée, soit dans le cadre d'un PPRE soit dans la partie aménagement du LPI.

Objectifs recherchés :

- Maintenir le dialogue et la coopération avec les parents ;
- Envisager le recours à une aide extérieure à la classe ;
- Mettre à jour/ajuster le PPRE ;
- Réaliser une évaluation globale de la situation ;
- Proposer des actions de sensibilisation collective au handicap à l'ensemble de la communauté éducative.

* L'Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS) peut être saisie en direct par : direction de l'établissement, CPE, ERSEH, professeur principal... Les documents sont téléchargeables à [cette adresse](#), ou sur le Blog SDEI 17

Niveau 2

Face à la persistance des difficultés, mobiliser les partenaires du secteur médico-social (EMAS).

À ce stade, l'équipe de direction peut envisager plusieurs actions :

- Saisir l'EMAS après concertation (voir fiche de saisine) et accord des représentants légaux ;
- Organiser une nouvelle équipe éducative réunissant :
 - La direction de l'établissement, les enseignants concernés ;

- La famille ;
- Les professionnels du soin et de la rééducation qui accompagnent l'enfant le cas échéant ;
- La coordinatrice de l'EMAS ;
- Le médecin de l'éducation nationale, l'infirmière, l'enseignant référent, l'assistante sociale (maison départementale de la solidarité) ; afin de faire un point sur les actions éventuellement engagées par la famille (bilans notamment) et sur les accompagnements thérapeutiques extérieurs existants dont le jeune pourrait bénéficier.

A l'issue de l'équipe éducative, mettre à jour le LPI, rédiger un compte rendu, précisant les aménagements retenus ainsi que la période de mise en œuvre desdits aménagements avant la tenue d'une nouvelle équipe éducative dont la date sera d'ores et déjà fixée.

Objectifs recherchés :

- Créer des outils et concevoir des aménagements scolaires adaptés aux besoins de l'enfant ;
- Mettre en place ou activer les soins ou un suivi extérieur couvrant plusieurs champs : scolaire, psychologique, médical, social (selon le cas) ;
- Associer l'ensemble de l'équipe pédagogique ; et les sensibiliser aux particularités de l'élève
- Gérer l'intervention de partenaires et ajuster le projet contractualisé de scolarisation ;
- Échanger avec les parents et les accompagner vers un relais et/ou une réorientation.

** L'Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS) peut être saisie en direct par : direction de l'établissement, CPE, ERSEH, professeur principal... Les documents sont téléchargeables à [cette adresse](#), ou sur le Blog SDEI 17.*